

Sommaire : Droits d'adhésion et frais de cotisation des participants Mainpro non membres pour 2015-16

Type d'adhésion	Frais existants	Frais de base proposés	Frais de base proposés avec aug. pour inflation (@ 3%)	Frais proposés compte tenu de l'impact de la plateforme Mainpro	Hausse (\$) en plus des frais du 1 ^{er} janvier 2015
	1 janv. 2015	1 juin 2015	1 juin 2015	1 juin 2015	
Actif	741	741	763	791	50
Actif 1 ^{re} année	370	370	381	409	39
Spécialiste affilié	451	494	509	509	58
Hors du pays (avec MFC)	474	494	509	537	63
Hors du pays (sans MFC)	374	0	0	0	Discontinué
Senior	370	494	509	537	167
De soutien	370	494	509	537	167
Étudiants	0	0	0	0	0
Résident 1 ^{re} année	0	0	0	0	0
Résident 2 ^e année	58	95	98	98	40
Résident 3 ^e année	58	95	98	98	40
À vie	0	0	0	0	0
Retraité	0	0	0	0	0
Honoraire	0	0	0	0	0
Associé	88	95	98	98	10
Tarif spécial	494	494	509	537	43
Participant Mainpro non membre	426	556	573	601	175

Motifs de la révision des frais

Modifications des frais de base

- Les droits d'adhésion applicables aux catégories de membre affilié, hors pays, sénior, de soutien et de circonstances particulières ont été modifiés de sorte qu'ils représenteront dorénavant les 2/3 des droits d'adhésion d'un membre actif.
- La réduction des droits d'adhésion pour la catégorie de membre actif (1^{re} année), qui s'établit à 50 % des droits applicables à la catégorie de membre actif, demeure inchangée, mais s'applique aux résidents qui commencent leur première année de pratique seulement.
- La catégorie de membre hors pays (sans abonnement au *Médecin de famille canadien*) a été éliminée.
- Au début, le Collège royal et le CMFC avaient fixé des frais pour les participants Mainpro non membre correspondant à un pourcentage plus ou moins identique aux droits d'adhésion s'appliquant à la catégorie de membre actif de chaque collège. Les droits d'adhésion du Collège

royal s'élèvent maintenant à environ 75 % de ceux de la catégorie de membre actif (600 \$ à l'heure actuelle). Le CMFC propose maintenant que ces frais s'établissent à 75 % des droits d'adhésion applicables à un membre actif.

- Les résidents de 2^e et de 3^e année bénéficient d'avantages extraordinaires par l'intermédiaire de l'accès à Mainpro, au *Médecin de famille canadien*, aux options de réseautage, à la page Facebook sur les Cinq premières années de pratique et aux rabais sur l'inscription au Forum en médecine familiale. La valeur de leur adhésion a augmenté considérablement grâce à l'ajout de programmes additionnels, toutefois, aucun changement n'a été apporté aux droits d'adhésion depuis plusieurs années.

Ajustement au coût de la vie :

- Les frais de base ont été modifiés selon un taux d'ajustement du coût de la vie (Inflation) de 3 %.

Impact de la plateforme Mainpro+ :

- Une hausse de 28 \$ par utilisateur pour tenir compte des frais de maintenance de la nouvelle plateforme Mainpro+ est comprise dans les frais s'appliquant aux participants Mainpro non membre, ainsi qu'aux catégories de membre suivantes : actif, actif 1^{re} année, hors pays, sénior, de soutien et circonstances particulières.
- La nouvelle plateforme sera offerte aux résidents, toutefois le fournisseur a renoncé aux frais de maintenance annuels par utilisateur applicables; aucuns frais additionnels ne seront ajoutés pour cette catégorie de membre.
- La nouvelle plateforme sera offerte aux membres à vie et aux membres affiliés, toutefois les frais de maintenance annuels par utilisateur pour ce groupe seront absorbés dans le budget global et aucune hausse des droits d'adhésion liés à la plateforme Mainpro+ n'est proposée pour ces catégories de membres.